



# La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 15 francs - Abonnement : 50 francs



Paris, le 29 juillet 2000

Monsieur,

J'ai été très touché de votre lettre de condoléances à l'heure du décès de mon cher oncle, le duc d'Aquitaine.

Je vous remercie des prières que vous avez dites à son intention et à celle de ma famille.

Votre affectueux,

Louis  
duc d'Anjou

A Monsieur Hugues Saclier de la Bâtie  
Route de Gençay  
86160 Champagné Saint-Hilaire

## *Duchesse d'Anjou et de Ségovie*

*Très touchée de vos bonnes paroles vous remercie ainsi que tous les cercles et associations légitimistes de France, avec beaucoup de gratitude.*

***Vive Dieu ! Vive le Roy !***

## *Changement de cap en Europe.*

Si Radio France International n'a pas été avare de commentaires dithyrambiques après le discours de M. Jacques Chirac devant le Bundestag allemand (27 juin 2000), cet émetteur officiel français s'est montré pour le moins discret pour rendre compte de la courte visite qu'a effectuée à Berlin le Premier Ministre britannique Tony Blair peu après ce discours. A l'évidence, la diplomatie britannique a voulu démontrer par cette rencontre Blair-Schröder que tout ce qui se passe sur le continent la concerne, et que le Royaume-Uni continue à vouloir contrôler l'évolution institutionnelle de l'Union européenne. A Berlin, dans l'ancien immeuble du Reichstag, M. Chirac s'était déclaré en faveur d'un renforcement de ce que l'on nomme " l'axe franco-allemand " et pour une Europe à plusieurs vitesses. Ainsi, en réaffirmant que tout ce qui se passe en Europe intéresse au premier chef le Royaume-Uni, le cabinet de Londres a clairement marqué des limites à l'action des autorités françaises et est revenu au premier plan de la politique européenne.

Après la décennie des années 1990, qui a été marquée par l'explosion orgueilleuse de l'Allemagne, en particulier vers les Balkans, les années qui viennent devraient ainsi être pour le Palais de l'Élysée et notre Ministère des Affaires étrangères celles de la place qu'il faut accorder au Royaume-Uni dans " *la construction européenne* ". Les rapports Paris-Londres seront déterminants, non seulement parce que le pragmatisme britannique pourrait heureusement tempérer le jacobinisme français, mais aussi parce que Londres devrait redevenir le centre de la contestation des petits États face à toute volonté ou velléité française

de créer un pôle d'attraction franco-allemand. En d'autres termes, l'Europe change de cap. De franco-allemande, elle devient conditionnée par la politique anglaise, qui devrait se tailler une clientèle de choix parmi les États d'Europe centrale et orientale appelés à adhérer à l'Union européenne. A vingt-sept États-membres l'Union européenne sera plus libre-échangiste qu'unitaire.

Le renouveau de la diplomatie britannique qu'il faut attendre de l'élargissement de l'Union européenne nous concerne au premier chef, nous autres royalistes français. L'on sait, en effet, que le cabinet de Londres a imposé au dix-huitième siècle les renonciations d'Utrecht (11 avril 1713). Quels que soient nos arguments pour déclarer ces renonciations nulles et non avenues (on lira en particulier " *La Tradition monarchique* " de Paul Watrin – Paris, 1983), tout réaménagement des institutions françaises en faveur de la branche aînée des Bourbons passe par l'aval des autorités du Royaume-Uni et des autres États cosignataires des traités qui mirent fin à la guerre de Succession d'Espagne. Qu'ils soient républicains ou royalistes, les Français, puisqu'ils ont été engagés par la Quatrième et la Cinquième République dans une politique européenne ambitieuse, vont dépendre dans les années qui viennent des volontés anglaises. Londres, qui a mis la France en résidence surveillée depuis 1815, ne devrait pas baisser la garde. Seule une instabilité croissante du continent européen pourrait inciter les autorités londoniennes à accepter, sinon favoriser, un renouveau de la puissance française. Dans l'état actuel des choses et jusqu'à nouvel ordre, le 10 Downing Street travaillera à maintenir les ambitions françaises

sous le boisseau, que ces ambitions soient républicaines ou royalistes.

Pour mener à bien sa politique européenne, le Royaume-Uni devrait pouvoir compter sur l'appui de la Russie. Il y a fort à parier, en effet, que M. Poutine s'inspirera des leçons de Staline : affaiblir la France pour s'entendre avec l'Allemagne. Dans de telles conditions, les projets de constitution européenne, tels qu'ils sont élaborés présentement par des proches du Président Chirac, ne devraient pas modifier les nouvelles données de la situation en Europe : condominium anglo-russe sur l'Europe centrale et orientale, et opposition des mêmes Anglais et des mêmes Russes à tout ce qui rappellerait un condominium franco-allemand en Europe.

Ces supputations et prévisions ne sont pas optimistes pour la diplomatie française, et plus particulièrement pour notre cause royaliste. Je crois néanmoins que le peu de sérieux des échafaudages européens devrait encourager les tenants de la branche aînée à avancer leurs pions. Si les données fondamentales de la cause royaliste françaises ne se sont pas modifiées depuis l'époque où Bismarck imposa la république opportuniste, l'on peut raisonnablement penser que les Puissances pourraient accepter un retour de la monarchie dans notre pays, sous réserve que la situation du continent européen commande ce retour. En élargissant à l'Est, l'Europe change de cap et passe sous contrôle anglo-russe. Gageons qu'une remise à l'honneur de la diplomatie capétienne pourrait l'aider à mettre de l'ordre dans ses rangs, dont la dispersion, pour le moment, ne profite qu'aux pêcheurs en eau trouble.

02.07.2000

Pierre Campguilhem

# *Une page d'Histoire Dynastique*

## *Les Lettres Patentes de Louis XIV*

Quand en 1700 le Fils cadet du Grand Dauphin fut appelé par le testament du Roi Charles II à régner en Espagne, Louis XIV promulgua en faveur de son Petit-fils le Duc d'Anjou, devenu Philippe V, des Lettres Patentes signées en décembre 1700, scellées en janvier 1701 et déposées le 1<sup>er</sup> février 1702 au Trésor des Chartes où leur dépôt a été maintenu jusqu'à nos jours.

Voici le passage essentiel de ce document qui fut dûment enregistré par le Parlement de Paris, “ *afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nonobstant toutes choses à ce contraires* ”.

“ *En mesme temps que Nous acceptons le testament du feu Roi d'Espagne, que notre très cher et très aimé Fils le Dauphin renonce à ses droits légitimes sur cette Couronne en faveur de son second Fils le Duc d'Anjou, notre très cher et très aimé Petit-fils institué par le feu Roy d'Espagne son héritier universel... ce grand événement ne nous empêche pas de porter nos vues au delà du temps présent, et lorsque notre succession paraît le mieux établie, Nous jugeons qu'il est également et du devoir de Roy et de celui de Père de déclarer pour l'avenir notre volonté conforme aux sentiments que ces deux qualités nous inspirent.*

*Nous croirions lui faire une injustice dont nous sommes*

*incapables et causer un préjudice irréparable à notre Royaume si nous regardions jamais comme étranger un Prince que nous accordons aux demandes unanimes de la Nation Espagnole.*

*A ces causes et autres grandes considérations à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist, que notre très cher et très aimé Petit-fils le Roy d'Espagne conserve toujours les droits de sa naissance de la même manière que si Il faisait sa résidence actuelle dans notre Royaume ; ainsi notre très cher et très aimé Fils unique le Dauphin estant le vray et légitime successeur de notre Couronne et de nos États, et, après Lui, notre très cher et très aimé Petit-fils le Duc de Bourgogne viennent à mourir sans enfants mâles, ne laissant après eux aucuns enfants mâles nés en légitime mariage, en ce cas notre dit Petit-fils le Roy d'Espagne usant des droits de sa naissance soit le vray et légitime successeur de notre Couronne et de nos États, nonobstant qu'Il fut alors absent et résident hors de notre dit Royaume et immédiatement après son décès ses hoires mâles procréés en loyal*

*mariage viendront à ladite Succession, nonobstant qu'Il s'ensuivent qu'ils soient nés et qu'ils habitent hors de notre Royaume.*

*Voulant que pour les causes susdites notre dit Petit-fils le Roy d'Espagne ny ses Enfants mâles ne soient censés et réputés moins habiles et capables de venir à ladite succession ny aux autres qui leur pourrait échoir en notre dit Royaume. Entendons au contraire que tous droits et autres choses généralement quelconques qui leur pourrait à présent et à l'avenir compéter et appartenir soient et demeurent conservées saines et entières comme s'ils résidaient et habitaient continuellement dans notre dit Royaume jusqu'à leur trépas, et que leurs hoires fussent originaires et régnicoles, les ayant à cet effet, autant que besoin est ou serait, habilités et dispensés, habilitons et dispensons par ces dites présentes... ”*

Par ces Lettres Patentes, Louis XIV ne faisait que confirmer l'intangibilité du principe de la Loi salique qui fixe l'ordre de la Succession au Trône de France sans qu'aucune circonstance, aucune volonté humaine, puisse modifier cet ordre auquel on ne peut apporter la moindre entrave sans violer le Droit Divin.

C'est cependant ce qu'ont tenté de faire les nations étrangères, coalisées contre le Roi Très Chrétien et le Roi Catholique.

*La Gazette Royale mars-avril 1957*

# Définitions

Ces définitions sont tirées des bulletins n° 2 et 3 de CIVITAS (77, rue Claude Bernard, 75005 Paris).

## La Révolution :

*“ Si arrachant son masque, vous lui demandez : qui es-tu ? Elle vous dira : Je ne suis pas ce que l'on croit. Beaucoup parlent de moi et bien peu me connaissent. Je ne suis ni le carbonarisme... ni l'émeute... ni le changement de la monarchie en république, ni la substitution d'une dynastie à une autre, ni le trouble momentané de l'ordre public. Je ne suis ni les hurlements des Jacobins, ni les fureurs de la Montagne, ni le combat des barricades, ni le pillage, ni l'incendie, ni la loi agraire, ni la guillotine, ni les noyades. Je ne suis ni Marat, ni Robespierre, ni Babeuf, ni Mazzini, ni Kossuth.*

*‘Ces hommes sont mes fils, ils ne sont pas moi. Ces choses sont mes œuvres, elles ne sont pas moi. Ces hommes et ces choses sont des faits passagers, et moi je suis un état permanent.*

*Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble. Je suis la proclamation des droits de l'homme sans souci des droits de Dieu. Je suis la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme au lieu de la volonté de Dieu. Je suis Dieu détroné et l'homme à sa place (l'homme devenant à lui-même sa fin). Voilà pourquoi je m'appelle Révolution, c'est à dire renversement ”. (Mgr Gaume, 1802 – 1879).*

## La liberté :

L'usage incessant du mot liberté chez nos contemporains invite à en rappeler les différentes définitions, car pour convaincre, il faut d'abord définir le sens des mots. On distingue trois notions de liberté :

✓**La liberté physique** : c'est

l'absence de contraintes extérieures qui empêchent d'agir selon notre propre mouvement. On la trouve chez l'homme et chez l'animal.

✓**La liberté psychologique** : c'est le libre arbitre, c'est-à-dire la capacité à se déterminer soi-même, par opposition au déterminisme.

✓**La liberté morale** : c'est la liberté psychologique en tant qu'elle est limitée raisonnablement dans son objet et perfectionnée dans son exercice. Il s'agit de l'usage qui est fait du libre arbitre, normalement ordonné au Bien. C'est donc “la faculté de se mouvoir dans le bien”, (Léon XIII : encyclique *Libertas*), de choisir les moyens qui conduisent au bien.

A l'inverse, le libéralisme refuse toute valeur supérieure (le bien, le mal, le vrai, le faux). Il voit dans la liberté l'absence de contraintes, quel qu'en soit l'usage. Cette licence devient le bien suprême de l'homme et s'impose à toute organisation sociale et politique. Exemples : - *Au nom de la liberté de la femme, le libéral revendique le droit à l'avortement qui autorise à tuer volontairement son propre enfant innocent.* - *La liberté s'arrête là où commence celle des autres, et justifie le suicide.*

## Le totalitarisme :

Apparu dans le langage politique vers les années 30-40, le vocable “totalitaire” est délicat à cerner.

*“ Est totalitaire ce qui englobe ou prétend englober la totalité d'un ensemble donné. Au sens politique : régime à parti unique, sans opposition organisée, dans laquelle le pouvoir dirige souverainement et tend à confisquer la totalité des activités qu'il domine ” (Dictionnaire Robert).*

*“ La chrétienté n'avait pas été totalitaire. Les États totalitaires sont nés de la volonté de trouver une totalité sans religion : la chrétienté avait connu au moins le pape et l'empereur, mais elle avait été un tout ” (A. Malraux, *Les Voix du silence*).*

*“ La partie existe pour le tout et par conséquent le bien de la partie reste subordonné au bien de l'ensemble ; le tout est déterminant pour la partie et peut en disposer dans son intérêt. Le principe de totalité lui-même n'affirme rien que ceci : là où se vérifie la relation de tout à partie, dans la mesure exacte où elle se vérifie, la partie est subordonnée au tout ; celui-ci peut dans son intérêt propre, disposer de la partie ” (Pie XII, discours du 14 septembre 1952).*

*“ Le principe de la primauté du bien commun est une application du principe de totalité. Mais les parties d'une société ne font pas partie de la société au même titre que les membres font partie d'un corps. C'est parce que le bien commun suprême du genre humain est Dieu que le bien commun de la société temporelle ne peut pas disposer des personnes qui font partie de la société comme si elles étaient entièrement sa chose. La tyrannie classique est un abus de la saine doctrine : elle ordonne selon son bon plaisir sous l'effet de la passion, de l'ambition, mais elle invoque le bien commun. La tyrannie totalitaire veut par principe enfermer l'homme dans son destin social, considérant que la société temporelle est le but suprême de l'homme, d'où l'embrigadement dans la société politique où il se trouve. Le totalitarisme est une application aberrante du principe de totalité. Pour les systèmes totalitaires, il n'est plus questions de connaître et contempler le monde, il s'agit de le transformer selon la seule volonté de l'homme. La forme parfaite et achevée de ce totalitarisme est le communisme. ” (Jean Madiran, *Congrès de Sion, 1964*).*

## Un monastère bénédictin pour l'Église

Monseigneur Lefebvre disait que sans les monastères, sans la vie religieuse contemplative toute consacrée à Dieu, l'Église ne se remettrait jamais de la crise actuelle. Pour qu'elle se relève, il est nécessaire qu'il y ait beaucoup de monastères, beaucoup d'âmes désireuses de vouer toute leur vie à la prière et à l'intercession.

Convaincu de cette vérité, nous avons envoyé, de notre monastère de la Sainte Croix, au Brésil, le R. P. Ange et quelques frères, fonder en France. " *Là avait dit Mgr Lefebvre, vous trouverez des vocations et de l'aide* ". Un second prêtre bénédictin les a rejoints, envoyé par le R.P. Cyprien, prieur du monastère bénédictin traditionnel, Notre-Dame de Guadalupe de New-Mexico, aux États-Unis.

La Fraternité Saint Pie X a mis

à notre disposition son Prieuré de Vérac où prêtres et fidèles nous ont reçus avec une exquise charité qui nous a profondément touchés. Mais la Providence nous a fait découvrir une ancienne abbaye cistercienne qui était en vente. Après une première visite en compagnie du R.P. Cyprien, nos frères sont revenus enchantés. C'est un cadre idéal pour mener la vie contemplative.

Un seul regret nous fait mal au cœur, celui de quitter Vérac où nos frères ont été si bien accueillis. Mais il faut penser à l'avenir de la communauté, à sa formation à la vie contemplative qui exige un cadre mieux approprié. C'est pourquoi nous avons décidé de tout faire pour acheter cette abbaye, dont le nom " *Bellaigue* " nous rappelle cette belle créature de Dieu, l'eau

(aigue, aiguère, " *agua* ", en portugais), mais aussi cette autre dont nous parle Notre-Seigneur Jésus-Christ quand Il nous dit : " *L'eau que je donnerai deviendra en ceux qui l'auront reçue, une source qui jaillira jusque dans la vie éternelle* ". C'est là tout le programme des moines : boire de cette eau et en faire bénéficier leurs frères par leurs prières et par un discret apostolat.

D'avance notre plus vive reconnaissance à tous ceux qui pourront nous aider à acheter cette belle abbaye et à la rendre à sa destination première.

R.P. Thomas d'Aquin, OSB  
Prieur du Monastère de la Sainte  
Croix au Brésil

Les dons sont à adresser à :  
**Association Saint-Benoît**  
**route de Galgon, 33240 Vérac.**

## La persécution des Jésuites en France au XVIII<sup>ème</sup>

Près de dix ans avant que le Pape Clément XIV ne formule le bref " *Dominus ac Redemptor* " en juillet 1773, par lequel il faisait la dissolution de la Compagnie de Jésus, sans pourtant la condamner, " *la haine* ", il n'y a pas d'autre qualificatif, des Jansénistes contre eux en France est à peine croyable et d'autant plus redoutable que le Parlement de Paris notamment en comptait beaucoup en 1762 et 1764, comme le rappelle Pierre Gaxotte<sup>1</sup> : " *Grâce aux propriétés qu'ils possédaient dans tous les pays, grâce surtout au crédit dont ils*

*jouissaient dans la chrétienté tout entière, les Jésuites formaient une puissance financière autant que religieuse* ". A telle enseigne, poursuit Gaxotte, qu' " *en Italie et en Espagne, il était d'usage de déposer de l'argent en compte dans leurs maisons, remboursable à vue. Les dépôts portaient 2% d'intérêt* ".

Il y eut, par un Jésuite français à la Martinique, le Père de la Valette, une mauvaise gestion. L'affaire portée par les créanciers marseillais devant les tribunaux fut évoquée devant le Parlement de Paris. Les parlementaires furent soutenus par Choiseul,

contre le sentiment du roi et de Maupeou, trop heureux d'attaquer toute la Compagnie. L'avocat général Joly de Fleury rédigea un rapport sévère démontrant, selon lui, le danger d'une Compagnie obéissant aveuglement à un supérieur général étranger. Les principales Cours d'Europe croyaient au même danger. En mars 1764, un dernier arrêt, aggravant les précédents, condamnait les Jésuites de France au bannissement perpétuel.

Mais, nous apprend Gaxotte<sup>2</sup>, " *cette fois la mesure était comble. Le roi faisant acte d'autorité souveraine*

1 Le siècle de Louis XV, Ed. Fayard, p. 317.

2 Op. cit., p. 322.

dessaisit les tribunaux et termina l'affaire par un édit daté de novembre 1764 : *'Voulons et nous plaît qu'à l'avenir la société des Jésuites n'ait plus lieu dans notre royaume..., permettons néanmoins à ceux qui étaient dans ladite société de vivre en particulier dans nos états... en se conformant en toutes choses comme nos bons et fidèles sujets. Voulons en outre que toutes procédures criminelles*

*qui auraient été commencées à l'occasion de l'Institut et demeurent éteintes et assoupies'*”.

Par cette décision royale, alors que les Jésuites, de 1764 à 1767, furent expulsés de tous les États possédés par les Bourbons en Europe, en Amérique et en Asie, mesure-t-on la portée de cette décision royale ? Pouvant rester

en France comme simples particuliers, les évêques s'empressèrent d'accueillir les religieux dans leur clergé. Il convenait, nous semblait-il, de rappeler cette décision unique en Europe et au-delà, et à notre sens peu connue.

Y. Griffon  
Janvier 2000



## Activités légitimistes

**Le Cercle d'Études Bourbonniennes** (Chapelle sous Briançon, 71700 Tournus, tél. 03 85 51 04 68) organise, fin septembre ou début octobre une conférence sur les Romanoff par Pierre de Villemarest.

### **Cercle Légitimiste Bresse-Bourgogne :**

Le Cercle a pris naissance en Saône-et-Loire. Il comptait une huitaine de personnes et avait débuté pour répondre à la demande de mes deux élèves de Terminale.

Puis, mon mari fondant l'École et le Collège Saint Jean Bosco, à Bourg-en-Bresse, nous partîmes dans cette ville. Là le Cercle s'est agrandi et se maintient toujours. Depuis plus de vingt ans, le Cercle a toujours gardé un rythme de réunions régulier : une toutes les six semaines, en dehors des congés d'été.

Nos activités comportent en particulier :

- ♦ des études de livres historiques, nous aidant à comprendre la valeur de la Monarchie, tels que : *Louis XVI, Charles X, la Bataille de Bowines*, etc...

- ♦ des exposés sur un sujet plus général tels que : *La législation sous l'Ancien Régime, Le Grand Schisme*, etc...
- ♦ la venue de conférenciers, tels que : *Claude Mouton, Guillaumin, Volkoff, le Colonel Moinet*, etc...
- ♦ des messes pour Louis XVI et pour la France, le 21 janvier.

Notre cercle est très uni et serait heureux d'accueillir de nouveaux membres de la région.

*Mme Rigoir, La Ville, 14240 Marlioux.*

**Cercle Henri de La Rochejacquelin** (154 route de Strasbourg, 69140 Rillieux la Pape).

Pour sa dernière réunion de l'année, le cercle légitimiste Henri de la Rochejaquelein a donné rendez-vous à tous ses adhérents et amis au domicile de notre présidente. L'ambiance de notre manifestation a bénéficié naturellement de ce cadre spacieux et sympathique.

Cette année, notre conférencier était le président de la Fédération Bretonne Légitimiste. Après avoir répondu à quelques questions sur

les cercles en Bretagne, Pierre Coëtquen nous a rappelé des notions fondamentales de la doctrine légitimiste et par un enchaînement logique, il nous a montré comment le prince Louis de Bourbon est forcément le successeur désigné au trône de France. Puis, il nous a entretenu des nouvelles perspectives ouvertes par les déclarations publiques du Prince au cours de ces derniers mois.

L'intérêt du sujet a valu au conférencier de nombreuses questions et il fallait rien moins que l'invitation à l'apéritif servi dans le jardin de la propriété pour nous arracher au débat. La soirée se terminait par le dîner. Une fois encore, les talents culinaires de la maîtresse de maison ont prouvé que la tradition gastronomique du Lyonnais n'est pas exagérée. La perspective des vacances d'été ne nous a pas fait oublier le combat légitimiste. Nous espérons nous retrouver encore plus nombreux à la rentrée pour faire mieux connaître la légitimité dans notre province.

*Un légitimiste*

## Réunion annuelle de l'UCLF, samedi 7 octobre 2000 à Paris

A l'occasion de sa réunion annuelle, l'U.C.L.F. lance une grande étude sur *"le cercle légitimiste"*. Le but est de faire bénéficier de l'expérience des anciens et des cercles les plus actifs tous les responsables actuels et à venir.

Toutes les provinces dotées d'un ou de plusieurs cercles sont invitées à envoyer une délégation à Paris le 7 octobre. Pour les autres, les abonnés de *La Gazette Royale* peuvent se renseigner auprès de l'U.C.L.F. en vue d'être désignés pour représenter leur province (délégation de 4 personnes au plus par province).

U.C.L.F., route de Gençay, 86160 Champagné Saint Hilaire.  
Tél./fax : 05 49 52 68 89.

## Cinquante ans de construction européenne.

Il y a cinquante ans, le 9 mai 1950, le ministre des Affaires étrangères français de l'époque, M. Robert Schuman, prononçait dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay la déclaration qui porte son nom. Cinq ans jour pour jour après la fin de la seconde guerre mondiale, la quatrième république s'engageait ainsi dans une ambitieuse politique européenne, qui visait à créer une fédération européenne. Pour M. Robert Schuman, qui s'inspirait visiblement de la ligne formulée par Aristide Briand à la Société des Nations de Genève, la seconde guerre mondiale avait eu lieu parce que l'on n'avait pas fait l'Europe.

*"Faire l'Europe"*, tel est le slogan qui a remplacé dans la politique hexagonale depuis lors toute autre considération. Il serait certes possible d'énoncer des arguments sur les fautes de la politique étrangère de notre pays durant l'entre-deux-guerres, arguments qui montreraient les erreurs de nos diplomates et hommes politiques et leur peu de prudence dans la politique orientale de la France. Mais, tous ces arguments seraient balayés par la conviction que l'Europe, ou plus exactement la *"construction*

*euro-péenne"*, nous a apporté paix et prospérité.

En fait, cette notion de construction européenne fut dès le départ fondée sur un faux-semblant, à savoir : la division de l'Allemagne. Robert Schuman savait, lorsqu'il initia une nouvelle politique étrangère française, qu'il pouvait compter sur l'engagement rhénan du chancelier Adenauer. Que l'Allemagne de 1950 à 1990, année de sa réunification, ait été condamnée à regarder vers l'Ouest, pour ne pas dire vers l'Atlantique, est un lieu commun. Que la construction européenne ait été également pensée par les responsables français pour le cas où l'Allemagne retrouverait son unité est une toute autre question.

C'est sans doute dans ce manque de clarté dans la pensée des hommes politiques français qu'il faut voir une des causes de la confusion qui règne actuellement dans les institutions. Construire l'Europe, certes, mais jusqu'où ?

Les Américains, et aussi semble-t-il les Russes, ne s'y trompent pas et n'accordent que peu d'attention à la scène européenne. Après tout, l'heure est aux pactes économiques régionaux sur les cinq continents.

Dans ces conditions, il est évident pour celui qui sort un peu de son pré carré que la *"construction européenne"* n'est qu'un phénomène voulu par la coopération économique internationale, sans que pour cela l'on puisse parler sérieusement de fédération européenne. La conjonction actuelle entre le capitalisme anglo-saxon et celui d'outre-Rhin n'explique peut-être pas tout, mais est là pour nous faire penser que l'Union Européenne, à Quinze ou Trente, ne peut-être qu'une machine libérale, pour ne pas dire : ne peut-être rien d'autre. Que ce libéralisme soit porté par des gouvernements européens sociaux-démocrates est bien dans l'air du temps. L'on en oublie néanmoins certaines données fondamentales de la politique : équilibre entre les nations, démographie, aptitude à nouer des alliances ou à faire la guerre. En d'autres termes, l'Union européenne ressemble pour le moment à un *"Saint-Empire économique"* qui n'ose pas dire son nom, ou encore à la Confédération germanique, telle qu'elle existait avant que la Prusse ne prenne les choses en main.

Pierre Campguilhem  
(*La Durbelière* n° 60).

## **“Je ne suis pas un Prétendant, je suis un Principe” Henri V. Le témoignage d’un républicain sur Mgr le comte de Chambord.**

En 1848, à la demande d’Alphonse de Lamartine, alors ministre des affaires étrangères de la Seconde République, Charles Didier<sup>(1)</sup>, homme de lettres genevois d’origine française, parcourut l’Europe danubienne agitée par des menées révolutionnaires. Il se rendit à Vienne à plusieurs reprises afin de comprendre l’évolution des événements qui secouaient l’Empire des Habsbourg et, au terme de sa mission, souhaitant rentrer en France en passant par Trieste, il résolut de s’arrêter à Frohsdorf afin de rendre visite à l’héritier de la Monarchie légitime. On peut noter que cette démarche, présentée comme strictement privée, se trouvait justifiée par une lettre à remettre à un conseiller du prince, le duc de Levis, mais aussi par une grande curiosité !

Arrivé au château et ayant sollicité audience, notre visiteur fut introduit dans le cabinet du Comte de Chambord<sup>(2)</sup>. Ce dernier l’accueillit avec une certaine solennité qui dissimulait une évidente méfiance envers un personnage qu’il savait démocrate et républicain. Il le “*reçut en roi*”.

Cependant, la conversation prit

rapidement un tour ouvert et familial. Alors, sans faire l’économie d’une déclaration personnelle. Charles Didier osa ce conseil : “*que par impossible, la France, épuisée par ses expériences, à bout de ses ressources, ne trouve pas dans le pouvoir électif la stabilité qu’elle poursuit ; que le découragement, les mécomptes, retournent jamais ses pensées vers le principe héréditaire, comme base plus fixe de l’autorité, vous représentez ce principe, et, dans ce cas, c’est la France elle-même qui viendrait vous chercher. Jusque là, je ne vois pour vous qu’une chose à faire : attendre les événements.*”

En dehors du fait que ces propos laissent transparaître une crainte d’éventuel coup d’état de la part des monarchistes – action qui en définitive sera celle des bonapartistes – ils sont pour le lecteur d’aujourd’hui d’une évidente actualité. Le même discours pourrait s’appliquer à nos actuels dirigeants dont l’autorité s’avère bien fragile.

Le prince répondit sans détour que cette harangue lui convenait, “*qu’il n’entreprendrait rien contre les pouvoirs établis, ne voulait prendre aucune initiative et n’avait aucune ambition personnelle, qu’il se considérait en effet comme le principe de l’ordre et*

*de la stabilité, qu’il entendait maintenir ce principe intact, ne fût-ce que pour le repos futur de la France ; que ce principe était toute sa force, qu’il n’en avait pas d’autre ; qu’il en aurait toujours assez pour remplir son devoir quel qu’il fût, et que Dieu d’ailleurs lui viendrait en aide*”<sup>(3)</sup>

Il affirma enfin que s’il rentrait en France, ce serait pour “*y faire de la conciliation*”, persuadé que lui seul pouvait relever ce défi.

Le visiteur parut convaincu de la simplicité du royal exilé de Frohsdorf. Il crut déceler dans ses traits et son attitude “*une grande droiture de cœur et d’esprit, un vif sentiment du devoir et de la justice, uni à l’amour du bien.*” Le reste du dialogue laisse moins de traces dans sa mémoire, son interlocuteur semblant se borner à quelques généralités afin de ne rien dévoiler de ses sentiments sur les politiques alors en charge des affaires à Paris. Malgré cela, le comte de Chambord laissa paraître un réel intérêt pour deux problèmes importants : la question sociale<sup>(4)</sup> et la place des communes dans l’organisation administrative française.

Dans la brochure relatant cet entretien, intitulée : “*Une visite à Monsieur le duc de Bordeaux*”, écrite

---

1) Charles Didier (1805 – 1864), écrivain et voyageur publia en 1837 : “*Une année en Espagne*” ; en 1842 : “*campagne de Rome*” ; en 1858 : “*Cinq cents lieues sur le Nil*”. On lui doit aussi un roman sur les carbonari : “*Rome souterraine*”, paru en 1883. Frappé de cécité, il se donna la mort.

2) Henri, duc de Bordeaux (1820 – 1883), fils de Charles Ferdinand, duc de Berry (1778 – 1820) et de Marie-Caroline des Deux-Siciles (1798 – 1870) prit le titre de courtoisie de comte de Chambord en 1844 à la mort de Louis XIX.

3) Ces paroles sont à rapprocher de celles adressées à Villèle en 1844 : “*Je ne viens pas de me constituer prétendant, comme ils disent. Dieu en me faisant naître m’a imposé de grands devoirs envers la France, je ne les oublierai jamais. Quand il m’appellera à les remplir je serai prêt sans orgueil et sans faiblesse.*” (Cf. *Le Drapeau Blanc*, par J. P. Garnier, Perrin Édit. 1971).

4) Manifeste d’Henri V, paru dans le journal l’Union, du 7 juillet 1871 : “*Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes, dont le sort a fait l’objet de mes plus chères études, qui ont le plus souffert de ce désordre social.*”



pour se justifier auprès de ses détracteurs républicains, Charles Didier note que le chef de la Maison de France se trompait en prêtant aux ouvriers de la capitale un solide sentiment religieux et en sous-estimant leur “*répugnance pour le drapeau blanc*”. Il impute cette erreur d’appréciation à l’éloignement du prince de son pays. Tenu à l’écart des réalités quotidiennes, et ne connaissant les choses qu’au travers de la presse et des comptes-rendus de son entourage, il ne pouvait sur tous les points avoir une idée exacte des attentes de l’opinion publique. L’auteur reconnaît pourtant que dans cette situation : “*Tout ce qu’on est en droit d’exiger d’un homme, c’est le désir sincère d’apprendre et la bonne volonté, or, on ne saurait sans injustice refuser au prince ces deux vertus. Ajoutez à cela du bon sens, de la candeur, une grande bonté et une générosité naturelle, incontestable, je dis plus incontestée. C’est un honnête homme dans toute la force du mot.*”

A ce tableau trop louangeur dans la bouche d’un tenant de la démocratie, l’auteur apporte une correction tenant au caractère du petit-fils de Charles X : “*C’est un esprit cultivé plus qu’inventif, il doit concevoir plutôt qu’il ne crée, et recevoir plus qu’il ne donne. Par éducation, par nature, la force d’inertie l’emporte en lui sur la puissance d’exécution*”. En écrivant cela Charles Didier est cependant traversé d’un doute. Il l’exprime sans détour : “*Je n’ai par-devers moi, j’en conviens, aucun fait particulier à l’appui de cette opinion, qui n’est peut-être qu’une impression, mais je la crois fondée.*” Ce sentiment le pousse à une confiance : “*Il eut fait, j’en suis convaincu, un excellent monarque constitutionnel. La nature de son esprit, son caractère même étaient appropriés à cette forme de gouvernement, et son éducation a été dirigée dans ce sens.*”

*L’esprit de parti le représente comme un absolutiste, et c’est comme tel qu’il apparaît à la foule du fond de son exil ; la vérité est qu’il n’y a peut-être pas dans toute l’Europe un constitutionnel plus sincère que lui (...) c’est presque un libéral de la Restauration.*” Le républicain se laisse ici abuser par une idée fautive de la monarchie. Il paraît oublier que les réalités du gouvernement royal ne peuvent être exactement comprises en utilisant une grille de lecture fabriquée par l’idéologie révolutionnaire. Tous les souverains de notre pays furent, au demeurant, des rois constitutionnels car l’ancienne France avait une Constitution, c’est à dire un ensemble de Lois fondamentales qui s’imposaient à tous. Le libéralisme, dans le sens où il est entendu ici, n’est pas un terme d’avant 1789 : on parlait plutôt de pouvoir modéré. De même pour le mot “*absolu*” qui avait sous nos rois un sens très précis que le XIX<sup>e</sup> siècle a affublé d’autre façon.

Le comte de Chambord, ouvert aux exigences de son temps, souscrivant volontiers à toutes les idées légitimes servant le bien commun, prêt à s’entourer, selon la tradition millénaire des conseils des gens compétents n’est en rien aventurier de la politique. Il n’a pas à se faire reconnaître une légitimité qu’il incarne sans contestation possible en sa qualité de chef de la Maison de France. Celle-ci ne peut-être confondue avec les suffrages arrachés par les usurpateurs du temps.

Après avoir quitté le cabinet du prince, le visiteur se vit proposer par le duc de Levis une rencontre avec la comtesse de Marne, plus connue sous le nom de Madame Royale ou de duchesse d’Angoulême. Notre homme hésita car il craignait que son étiquette de républicain ne réveille

de douloureux souvenirs dans l’esprit de la princesse. Il accepta cependant et se trouva bientôt devant “*la figure historique la plus pathétique, la plus saisissante qui soit en Europe. (...) Le respect et la pitié se partageaient mon cœur. Il me semblait voir devant moi une des victimes de la Fatalité immortalisée par l’art ancien. Seulement la résignation chrétienne imprime à la fille de Louis XVI un caractère plus touchant, et l’élève de toute la hauteur du Christ, au-dessus des types de l’antiquité.*”

L’ami de Lamartine, après avoir appris que Madame Royale conservait dans son prie-Dieu “*la veste noire que son père portait en allant à l’échafaud*” ainsi que “*la coiffe de dentelles que sa mère dut raccommode de ses propres mains pour comparaître au tribunal révolutionnaire*” découvrit avec surprise son grand amour pour sa patrie infidèle. “*Phénomène étrange ! Plus elle a souffert en France et par la France, plus elle est attachée à elle. (...) Son dernier désir (elle le répète souvent) est d’être enterrée en France. Jamais certes, on ne vit un patriotisme plus vivace...*”

Charles Didier poursuivit son voyage comme il l’avait programmé. Cependant, à son retour à Paris, sa visite à Frohsdorf suscita une polémique en lui prêtant des intentions de ralliement à la monarchie. Il dut renouveler solennellement sa profession de foi républicaine. Son effort d’objectivité ne fut pas portée à son crédit. Ceci d’autant plus qu’il suggéra d’abolir la législation touchant à l’exil des princes. Il les trouvait plus dangereux éloignés de France que présents sur le territoire national. Cette mesure attendra encore plus d’un siècle.

Pierre Valancony



# Les rois de France

## **Hugues Capet** (987 – 996)

Louis V mort, et devant l'impéritie du représentant de la race carolingienne qui gouvernait depuis Pépin le Bref (755), les Grands du Royaume se tournèrent vers celui qui avait toujours défendu la France face à l'étranger : l'aîné des Robertiens, Hugues Capet.

La sagesse politique d'Hugues et son énergie réfléchie, lui valurent l'appui du clergé, et notamment de l'archevêque de Reims, Adalbéron.

Muni de sa double légitimité (service constant du Bien Commun – protection séculière de l'Église), il s'imposa comme le seul duc de France, successeur possible, lors de l'élection de Senlis de début juin 987.

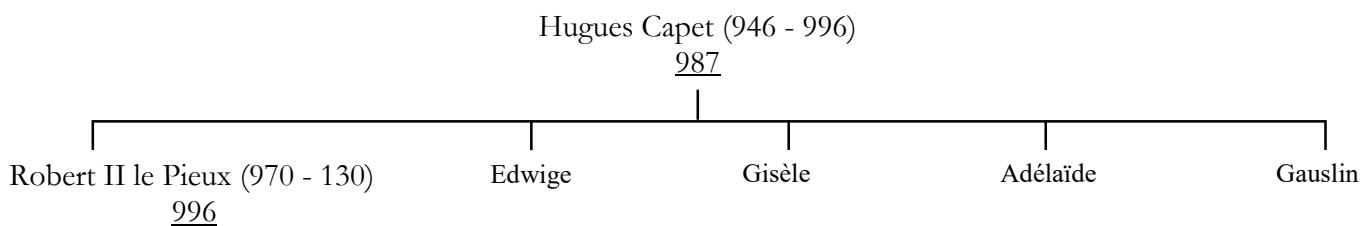
Sacré à Noyon le 3 juillet 987, Hugues désire rompre avec l'élection issue des coutumes franques : il fait élire et sacrer son fils, Robert, le 30 décembre

de la même année à Orléans. La légitimité est installée désormais avec les Capétiens : l'aîné des fils est consacré dès sa naissance à la couronne (ordre de primogéniture), et l'élection n'est plus que symbolique.

La puissance d'Hugues est très relative en 987 : seule l'Île-de-France et les diocèses s'y rattachant dépendent directement de son autorité. Il lui faut s'imposer.

Il s'impose d'abord face aux Grands du Royaume (Comte de Blois, Comte de Flandre, Duc de Basse Lorraine...) qu'il parvient à maîtriser. Ensuite, il cantonnera, tantôt par la force, tantôt par la diplomatie, l'hégémonie de l'Empereur d'Allemagne.

Hugues meurt, épuisé à la tâche, le 24 octobre 996, à Paris, en laissant un royaume encore faible, mais déjà résolument tourné vers la paix et l'unité.



## **Robert II** (996 - 1031)

Grâce à son sacre opéré du vivant de son père, Robert, ne connaîtra pas les luttes fratricides menées par certains Grands pour déstabiliser son père.

Son règne a été cependant marqué par une grave crise politique et religieuse : le Pape Grégoire V ne tolère pas son mariage avec une trop proche parente, sa cousine Berthe. Devant l'excommunication qui lui ôte sa légitimité de souverain, il cédera et se remariera avec Constance de Provence.

Robert a un sens aigu de la justice : il part assiéger les féodaux au pouvoir arbitraire, pour faire régner la paix et la justice.

Il va devoir prendre les armes contre les comtes

d'Auxerre et de Nevers, qui voulaient lui ravir la Bourgogne : il triomphera, mais par prudence, n'annexera pas immédiatement ce duché. Avec la même prudence, il préférera refuser le trône d'Italie que les Grands de ce pays lui offraient : il préférerait affermir son autorité et assurer sa mission de paix et de justice en France.

Robert devint d'une grande piété (il fut surnommé "le Pieux") dans la seconde partie de sa vie : il fit construire de nombreuses églises (St Germain des Prés, St Germain l'Auxerrois, pour ne parler que de Paris) et pratiqua une grande charité. Il semble que sa grande piété l'ait conduit à être le premier roi de France à avoir le don de guérir les écrouelles.

Comme son père l'avait fait pour lui, il fit sacrer son fils Hugues en 1017, puis à la mort de ce dernier, son deuxième fils, Henri en 1027.

## *Pouvoir absolu et droit divin*

Si notre objectif dans ces lignes n'est pas de dresser un tableau de cet ensemble d'institutions qu'est la monarchie très chrétienne, il est un point sur lequel il nous semble important de revenir car les attaques ont été si fortes que certains royalistes ont pu être influencés.

Il ne s'agit pas d'une loi fondamentale, mais d'une notion plus générale qui conditionne l'application de ces lois et leur donne leur importance : il s'agit des caractéristiques du pouvoir, de l'exercice de l'autorité.

Les révolutionnaires et leurs prédécesseurs, les matérialistes des Lumières, l'avaient bien compris : quand ils se sont attaqués à ce magnifique édifice politique qu'est la monarchie très chrétienne, ils n'ont pas attaqué la personne du roi, ni sa famille, non plus les corps intermédiaires : si tout cela fut réalisé en 1792, c'est parce qu'il y avait eu des précédents. Tous ceux qui, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, avaient adopté la philosophie matérialiste se sont trouvés en opposition aux institutions très chrétiennes dont la fin est anti-matérialiste. Quels étaient-ils, ces opposants ? Principalement la haute noblesse de robe rejointe par certains grands financiers et quelques membres de la très haute noblesse. Mais ce fut surtout la " classe " parlementaire qui a réalisé sur le terrain la destruction de la monarchie très chrétienne. Et, comme nous l'avons dit, elle ne s'attaquera pas aux lois fondamentales, ni de face, ni de biais : elle commencera par mettre en doute les conditions d'exercice du pouvoir par le roi.

Le roi était qualifié de lieutenant de Dieu parce qu'il tenait de Lui son pouvoir pour l'exercer en son

nom sur ses sujets. Comme l'exprimait le chancelier d'Aguesseau, un des plus grands juristes qu'ait connu l'Ancien Régime : ***" Il n'y a jamais, il n'y aura jamais de puissance qui ne soit sortie du sein de Dieu même. C'est Lui qui ayant formé les hommes pour la société a voulu que les membres dont elle serait composée fussent soumis à un pouvoir supérieur (...). C'est Lui, par conséquent, qui est le véritable auteur de ce pouvoir, c'est de Lui que le chef de chaque nation le tient... "*** Voilà l'origine du fameux droit divin expliqué clairement. Ceci a une grande importance. Car puisque c'est de Dieu seul que le roi tient son pouvoir, c'est aussi à Lui seul qu'il doit en rendre compte. Le peuple n'intervient pas ici : il n'est que passif. Il n'entre en rien dans la définition du pouvoir ni même dans la désignation du roi puisque ce sont les lois fondamentales qui régissent la succession au trône.

A l'instar de Jean-Jacques Rousseau ou de Suarez, les révolutionnaires veulent donner au peuple ce rôle fondamental dans l'existence d'un pouvoir pour rendre légitime les exigences éventuelles de ce peuple vis-à-vis du pouvoir. Mais il y a là une inversion, car c'est Dieu qui définit et donne le pouvoir. Certains affirment cependant que si Dieu donne à certains la puissance, il le fait par l'intermédiaire du peuple : ainsi Clovis avec ses guerriers ; le peuple, la nation aurait donc le pouvoir de déposer le roi si celui-ci ne respectait pas les volontés de ce même peuple en vue desquelles il a été nommé. Le contrôle des actes du roi est donc ainsi justifié : c'est par exemple ce

qu'affirme Bernard Basse dans son ouvrage *" La constitution de l'ancienne France "*. Mais nous sommes là en plein idéalisme. Il est important de ne pas oublier que les institutions sont du domaine pratique, contingent, et donc peuvent évoluer. Certaines sont reconnues comme fondamentales et de ce fait intouchables : elles ont donc un statut très particulier, supérieur aux autres. Or ces lois fondamentales régissent précisément la succession au trône : on ne voit pas comment le *" droit de la nation à déposer le roi via le parlement "* aurait pu passer les siècles comme un principe, remettant en cause les lois fondamentales. Cette théorie est idéaliste en ce sens que l'on a fait d'un acte relatif à une époque, à une tribu, à un territoire donné (acclamation des soldats de Clovis pour le reconnaître comme leur chef) un principe dans l'absolu : le droit de la nation à désigner son souverain et à contrôler son pouvoir. D'abord, Clovis ne reçoit pas le pouvoir de son peuple : quelques-uns de ses membres le reconnaissent ouvertement comme chef ; ce n'est pas tout à fait pareil. De plus, cette reconnaissance, qui préfigure un peu le sacre futur, est liée à un mode de vie, à un temps, à un lieu, à des hommes, les Mérovingiens. Avec le temps, les mœurs et coutumes politiques se perfectionnent jusqu'à acquérir pour certains le statut de lois fondamentales, lois de succession par exemple. Voilà qui est établi historiquement, alors que ce prétendu droit de la nation non seulement n'a jamais été ni exprimé ni exercé, mais contredit en plus les lois reconnues comme fondamentales. Il faut attendre l'idéalisme révolutionnaire d'un

Suarez pour parler d'un droit du peuple sans aucun fondement historique, mais envisagé du seul point de vue spéculatif : or ce n'est pas là le mode de connaissance de la politique, de la monarchie très chrétienne. La politique n'est pas déductive, mais inductive, à partir des faits. Si la fin de la monarchie très chrétienne est bien de satisfaire les droits de Dieu, saint Rémi ne s'est pas mis pour autant à théoriser sur les institutions et le droit des peuples. Il a étudié la société qui l'entourait, constaté les faits, puis agi. Partir des faits pour aboutir aux lois, c'est là le mode de connaissance des sciences pratiques, dont fait partie la politique.

La monarchie très chrétienne s'est ainsi faite avec les successeurs de Clovis et de saint Rémi, jours après jours, lois après lois, règne après règne, guidant l'évolution de la société dans sa fin et s'y adaptant dans ses moyens, en réagissant aux faits : ses institutions n'ont pas été établies d'après les spéculations d'une assemblée dite nationale sur les droits du peuple, et toute théorie déduite par spéculation comme celle de Suarez est étrangère à cette monarchie comme à toute politique. Ce prétendu droit n'a aucun fondement historique, il est un non-sens politique parce qu'il n'a jamais été ni reconnu ni exercé. Ni reconnu ni exercé, car ne pouvant être exercé : c'est là le point fondamental. En France comme dans le monde, l'autorité ne peut pas être liée à l'accord des subordonnés sur lesquels elle s'exerce. Elle n'a pas de compte à rendre à ses sujets ni d'aval à obtenir. Sinon, il ne s'agit pas d'une autorité, mais d'un office délégué, ce qui n'a rien à voir. Or il faut qu'il y ait une autorité par dessus les offices eux-mêmes, si importants soient-ils.

Ainsi écrivait l'abbé Barruel : **“ Dans tout gouvernement en effet il existe et il faut qu'il existe un pouvoir absolu, un dernier terme de l'autorité légale, sans quoi les discussions et les appels seraient interminables... Les Français le trouvaient dans leur roi (...) ”** Bossuet affirmait dans le même esprit : **“ Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne/ Quand le prince a jugé, il n'y a point d'autres jugements/ Il n'y a point de force co-active contre le prince. ”** Les turpitudes de notre constitution de 58 comme de celles qui précédèrent sont là pour nous prouver que le peuple est absolument incapable du moindre contrôle, et que quelques familles oligarchiques dirigent : ce contrôle du peuple est un sophisme, un mensonge de l'idéalisme politique, un non-sens, un monstre du Lochness. Le roi est délégué de Dieu et non du peuple. Cette autorité, comme toute autorité, n'étant pas liée à l'accord des subordonnés, est donc dite absolue, sans lien vis-à-vis des sujets.

Or c'est là très précisément que les Lumières, via les parlements, sont venues contrecarrer cet ordre politique très chrétien. Ils recherchent la justification de leurs idées dans des institutions du haut Moyen-Âge tout aussi mythiques que ceux dont ils se proclament les héritiers : car si effectivement, il existait dès cette époque des “ plaids ” réunissant les grands du royaume, le rôle de ceux-ci était de conseil uniquement et non de contrôle. Il convient de relire à ce sujet ce qu'écrivit Fustel de Coulanges (et nous y reviendrons). De plus, les parlements créés par le pouvoir royal n'ont aucun titre à se prétendre contrôleur de ce pouvoir dont ils sont issus : on

choisit un conseiller et non un contrôleur, sinon, le contrôle n'a aucun sens. Or au XVIII<sup>e</sup> siècle, les parlements veulent transformer ce devoir de conseil en pouvoir de contrôle, manifestant leur volonté par des refus délibérés d'obéissance associés à de multiples infamies, pour protéger leurs privilèges fiscaux au détriment du peuple ; cachant leurs ambitions oligarchiques sous de grandes déclarations en faveur du droit de la nation teintées de jansénisme et de gallicanisme : la lutte sera terrible dès 1740, jusqu'en 1766, où Louis XV les écrasera dans son célèbre discours : **“ ... c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine... C'est de moi seul que les cours tiennent leur existence et leur autorité (...) la plénitude de cette autorité qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi (...) c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage (...), c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent non à la formation mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi... mon peuple n'est qu'un avec moi et (...) les droits et les intérêts de la nation dont on ose faire un corps séparé du m o n a r q u e , s o n t nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains ! ”** Ce discours, véritable syllabus politique, restera toujours un des plus grands titres de gloire de Louis XV, malgré l'infamie de ses détracteurs parlementaires qui déformèrent à dessein sa réputation : ils avaient compris eux aussi que c'était dans cette autorité absolue du Très-Christien que résidait la force du bien commun très chrétien et la

condition de sa réalisation. C'est là qu'ils portèrent leurs attaques, c'est là que Louis XV les foudroya, avant que son successeur éduqué et (dé)formé par le très dévot et fénelonien duc de La Vauguyon, les rappelle pour œuvrer à la destruction de la monarchie.

Cette action des parlements, cette tentation de s'emparer du pouvoir, s'était déjà révélée avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, à chaque fois que le pays connaissait quelques troubles : invasions, régence, guerre civile..., à tel point que Dollot a pu écrire : ***“ En fait, il n'y a pas eu un acte bienfaisant de quelque importance de 1515 à 1789 auquel les parlements, le turbulent parlement de Paris en tête, ne se soient opposés (...) ”***

L'autorité, que les Français reconnaissent en leur roi, est absolue : il ne s'agit pas d'un droit, mais bien d'une nécessité.

Vouloir opposer monarchie absolue et monarchie tempérée par la légitimité (associée à l'âge d'or du Moyen Âge des plaids et du ban) est un contre-sens historique et un non-sens politique. La monarchie n'est pas tempérée, mais définie par la loi

divine, par la légitimité : sa conformité avec cette loi est sa nature même, ce n'est donc pas un frein, une opposition rencontrée, mais un but, une fin. C'est d'ailleurs cette recherche d'une même fin (le règne social de Notre-Seigneur) par la monarchie très Chrétienne et par l'Église à des niveaux différents (politique et religieux) que l'on a désigné sous le nom d'*“union du Trône et de l'Autel”*. La monarchie n'est pas non plus tempérée par les corps intermédiaires pas plus que les ouvriers ne tempèrent l'action de leur patron ni les mains l'action de la tête : affirmer qu'il puisse exister un corps politique susceptible de contrer l'autorité suprême, c'est institutionnaliser la schizophrénie dans l'ordre politique : c'est une impossibilité logique, qui n'existe pas non plus dans nos actuelles institutions, contrairement à ce qu'affirment les aveugles coriphantes de la démocratie. Les corps intermédiaires concourent, aux niveaux qui sont les leurs, à la réalisation du bien commun, mais leur devoir de conseil n'est en rien un pouvoir de contrôle : le roi demeure l'arbitre suprême d'un tout dont ils ne sont que les parties subordonnées. Si conflit il

y a, l'attitude requise est la même qu'au sein de la famille : le seul cas où les enfants puissent se soustraire à l'autorité de leurs parents est celui où l'acte demandé contrecarre le décalogue : mais il y a un gouffre entre ce cas extrêmement rare et l'idée éminemment marxiste selon laquelle les enfants peuvent s'ériger en juges de l'autorité voulue par Dieu : l'Église n'a jamais voulu établir une telle absurdité. Le rôle des corps intermédiaires n'établit pas, si peu que ce soit, le contrôle de l'autorité.

L'exercice de cette autorité par le roi comme les institutions qui le rendent possible, c'est à dire l'existence de la monarchie, sont conditionnés et dépendent du sens donné à ces termes : “ pouvoir absolu ” et “ droit divin ” : il est difficile d'en surestimer l'importance. Les malheurs survenus depuis que Bossuet et Barruel furent délaissés pour Suarez et Fénelon tout autant que le sens péjoratif donné au terme absolu par les contempteurs du bien commun Très-Christien depuis 200 ans sont là pour l'illustrer.

Gédéon

## *Libre propos*

A l'occasion du Jubilé de l'an 2000, le Pape Jean Paul II a voulu rendre public le troisième secret de Fatima. De suite, cet événement a été repris et commenté par les médias, au point que l'on pourrait s'étonner d'une telle publicité.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander si le Vatican n'a pas cherché à nous tromper. En effet, plusieurs études sur le sujet laissent clairement penser que le troisième message concernait bien la crise

de l'Église. Crise sans précédent dans son histoire.

(A ce sujet nous vous conseillons l'étude très documentée de Monsieur l'Abbé Fabrice Delestre, paru dans le bulletin St Jean Eudes, Prieuré St Jean Eudes, 1 rue des Prébendes, 14210 Gavrus).

De tout cela, il ressort que malgré la demande de la Très Sainte Vierge Marie, à Fatima, Rome est restée, et reste sourde. La consécration de la Russie à son

Cœur Immaculé, par le Pape en union avec tous les évêques du monde, n'a toujours pas été réalisée, quoiqu'en dise le Vatican.

*“ Je demande la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé, si non la Russie répandra ses erreurs à travers le monde ! ”* N'assistons-nous pas à la réalisation, à l'échelle mondiale de cet avertissement ?

Quant aux demandes du Sacré-Cœur, à Paray le Monial, et renouvelées, depuis, jusqu'à Claire Ferchaud, elles sont, elles aussi,

restées en partie sans réponse.

Pourquoi un tel refus, d'une part de la hiérarchie de l'Église depuis 1917, et d'autre part de tous les aînés de la Maison de France à partir de Louis XIV ? Pourquoi cet aveuglement quand on connaît l'enjeu des ces demandes ?

Il est assez facile et tentant de porter nos reproches sur les autorités concernées. Mais ne sommes-nous pas nous-même responsables ! Méritons-nous vraiment la réalisation de ces

demandes, et les sources de grâces pour notre pays et le monde, qui en découlent. Faisons-nous vraiment " *violence* " au Ciel pour obtenir par nos prières et sacrifices ce que notre médiocre vie de chrétien ne nous permet pas d'obtenir.

L'histoire de l'Église est parsemée de ces épisodes douloureux où une heureuse issue a été obtenue par la ferveur de chrétiens " *harcelant* " le Ciel de leurs prières. La victoire de Lépante obtenue par la récitation

du Rosaire est un fait connu de tous. Mais plus près de nous, nous avons la victoire du chapelet contre le communisme, au Portugal et en Autriche.

Alors demandons, harcelons le Ciel. L'avenir politique social et religieux de notre pays est si sombre, que sans intervention divine, nous n'entrevoions pas de salut. Formons nous pour lutter contre le pourrissement intellectuel, et prions, faisons prier autour de nous !

A. S.B.

## *Messes pour la France et le Roi*

*Messes pour la France et le Roi, pour implorer la protection de Dieu, sur l'Église, la France et la Famille Royale ; et demander que les demandes respectives du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie soient enfin réalisées, conditions essentielles pour le retour aux vraies valeurs chrétiennes et la reconnaissance officielle de la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

### Mois d'octobre 2000 :

- ✓ **Vendredi 6 :** Révérend Père André. 18h30, 54 rue Delâage, 49100 Angers.  
..... 11h30, Région Parisienne.
- ✓ **Samedi 7 :** Révérend Père Avril. 11h00, Notre-Dame de Salérans, 05300 Salérans.  
Abbé Bal Pétré. 18h30, 17 avenue d'Italie, 63000 Clermont-Ferrand.

### Mois de Novembre 2000 :

- ✓ **Vendredi 3 :** Abbé Rigault. Heure non précisée. Cours St Thomas d'Aquin, le Parc, 86700 Romagne.  
Abbé Boubée. Lieu non défini.
- ✓ **Samedi 4 :** Abbé Moulin. 18h00, Église St Grégoire des Minimes, 37000 Tours.  
Abbé Godard. Lieu et heure inconnus.

### Mois de décembre 2000 :

- ✓ **Vendredi 1 :** Révérend Père Prieur. Heure non précisée. Couvent de la Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé.  
Abbé Portier. 11h00, La Bergerette, 65100 Bartres.
- ✓ **Samedi 2 :** Révérend Père Pozzéra. 8h30, Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.  
Abbé Verrier. 11h00, Prieuré Notre-Dame de Béthléem, 70160 Favernay.

*Pour nous aider à faire célébrer les messes : (90 francs par messe ; 1 080 francs pour une série annuelle de messes) adressez vos dons à : UFUR, 45530 Vitry aux Loges.*

## *Livre reçu*

***Le comte Louis de Frotté*** (par Jean Silve de Ventavon ; édité par Présence de La Varende, 16 rue La Varende, 14250 Tilly sur Seullès ; prix : 50 f).

" *Les nobles sont des guerriers immanents, d'avoir été des mainteneurs invétérés. Ils défendent parce qu'ils veulent construire* " (Jean de La Varende).

Par ce petit ouvrage (63 pages) Jean Silve de Ventavon nous fait découvrir l'épopée de Frotté, le gentilhomme et le héros normand, combattant pour Dieu et le Roi.

## *Légitimiste en l'an 2000 ?*

### *Fidélité nostalgique ou attitude résolument moderne ?*

Nos contemporains ont quelque difficulté à saisir ce que fut la monarchie française. Ils sont tentés d'imaginer que le cadre institutionnel correspondant avait été, à l'instar de nos modernes constitutions, imposé par une volonté législative. Ils en concluent facilement que la "constitution" monarchique, sans doute bonne au départ, s'est, le monde évoluant, retrouvée caduque un jour et qu'il devint, alors, nécessaire de la changer. N'est-ce pas ce qui est arrivé à la Troisième puis à la Quatrième République ? Dans cette perspective, le légitimiste apparaît souvent comme un sympathique gardien des gloires du passé auquel on peut pardonner de se laisser parfois entraîner par une nostalgie stérile.

En réalité, le cadre institutionnel de la monarchie capétienne ne fut en rien imposé mais, tout au contraire, le fruit d'une systématisation spontanée de la vie et de la pensée collective, un fruit en constante évolution.

L'ancienne France croyait en l'existence d'une vérité en politique. Elle était persuadée qu'il existe des normes, des règles du jeu qui ne peuvent être violées impunément sans conduire la société à la catastrophe. Cependant, elle savait que cette vérité ne se décrète pas, qu'elle est toujours, non pas à remettre en question, mais à approfondir. Elle savait que c'est à l'homme de se conformer à la vérité et qu'il est utopique et dangereux d'élucubrer pour répondre à des aspirations humaines momentanées.

L'ancienne France croyait en l'homme, en l'homme créé "à l'image de Dieu", en l'homme doté d'une âme raisonnable et auquel Dieu demande d'user de sa raison dans l'action et non dans le rêve. Elle croyait en l'intelligence, en la capacité de cette intelligence à atteindre la vérité.

Suivant consciemment ou inconsciemment Aristote et saint Thomas, l'ancienne France voyait en l'homme un "animal social et politique". Sa réflexion politique ne partait donc pas de l'individu mais du groupe social. Elle en déduisait que la société politique était naturelle et que, nécessairement orientée vers un bien, elle faisait partie du plan divin avec l'autorité, qui lui était consubstantielle. Elle savait, donc, que toute puissance vient de Dieu, "Omnis potestas a Deo", même s'il lui arrive de se dévoyer.

Elle était consciente de la formidable liberté mais aussi de la terrible responsabilité dont Dieu avait doté l'homme en le laissant agir, s'organiser, forger les lois qui président aux destinées des sociétés, sans lui imposer aucun modèle, hors l'obligation de la référence au bien commun. Bien avant Léon XIII, elle avait saisi que : "Si la justice est sauve, il n'est pas interdit aux peuples de se donner telle ou telle forme politique qui s'adaptera mieux à leur génie propre". Bien davantage, elle en avait conclu que se donner une "forme politique" qui s'adapte au mieux à son "génie propre" était, pour un peuple, un devoir impérieux. Et c'est ainsi que le "génie propre" des Français leur a fait forger un système politique qui a fait leur

grandeur : la monarchie capétienne. Et toute tentative de s'en écarter s'est mal terminée, presque toujours dans le sang, le désastre et l'invasion étrangère.

De plus, la France était catholique et son roi se devait d'exercer la puissance de Dieu, "Potestas Dei". Et, ce ministère lui était solennellement conféré lors du sacre au cours duquel il faisait publiquement ce choix et se liait à Dieu par un pacte.

Y a-t-il, aujourd'hui, un "projet" politique plus exaltant, plus conforme à la dignité de la personne humaine que celui proposé jadis par Hugues Capet et ses successeurs ?

Né au XX<sup>ème</sup> siècle, le Prince, qui en est aujourd'hui porteur, ne nous invite à reprendre ni armures ni perruques. Il nous convie simplement à faire avec lui, comme nos pères l'ont fait avec les siens, le pari de l'intelligence. Il nous convie à cesser de courir après des chimères, à nous souvenir que Dieu nous a doté d'une âme raisonnable, à user de cette raison.

Où est la nostalgie dans tout cela ?

*Louis Brékilien*



## “ De l'école sans Dieu, délivrez-nous Seigneur ”

Il y a plus d'un siècle que l'invocation que nous prenons pour titre était proposée comme oraison jaculatoire aux familles catholiques soucieuses du salut de l'âme de leurs enfants. Elle était la conclusion d'une prière éditée en 1882 dans les diocèses de France, que nous vous livrons ci-dessous, afin que nous la fassions nôtre, plus pressante que jamais.

“ Jésus, notre bon et aimable Sauveur, qui avez tant aimé les âmes et qui tant de fois avez témoigné votre amour à notre patrie, nous avons recours à Vous aujourd'hui, et nous implorons plus que jamais votre assistance souveraine.

Vous avez donné à votre Église la mission d'enseigner les peuples ; Vous avez béni les petits enfants pendant que Vous étiez sur la terre ; Vous avez jeté un regard de tendresse sur le jeune homme fidèle et pur ; Vous avez choisi des âmes destinées à procurer Votre plus grande gloire et notre plus grand bien : ô Jésus, ne laissez pas Vos ennemis prévaloir contre ceux que Vous aimez, et empêchez l'exécution de leurs néfastes projets.

Ne permettez pas, Seigneur, que les impies déracinent la foi du sol de la patrie, ravissent à la France son glorieux titre de Fille aînée de l'Église, lèsent les intérêts sacrés de nos familles, et arrachent à nos populations fidèles et laborieuses les consolations et les espérances de la religion.

Appuyés sur Vos promesses, confiants en la miséricorde de Votre Cœur Sacré, nous Vous supplions d'avoir pitié de Votre peuple. Nous

prenons pour intercesseurs auprès de Vous l'auguste et immaculée Vierge Marie, le glorieux saint Joseph, patron de l'Église Universelle, les saints patrons de nos écoles et de nos congrégations religieuses, ainsi que les saints anges gardiens des enfants et des jeunes gens de la France. Oui, Seigneur, Vous exaucerez notre prière ; Vous nous protégerez et nous sauverez. Ainsi soit-il.

“ De l'école sans Dieu, délivrez-nous Seigneur ”.

De 1882 à notre triste an 2000, que de chemin parcouru ! Hélas dans la décadence et le recul de l'école catholique ! A travers l'expulsion des congrégations (1890), la nationalisation des biens de l'Église (1905), et finalement la trahison de nos évêques achetés par de l'argent par la république dans les années 60 !

“ Ne permettez pas, Seigneur, que les impies déracinent la foi du sol de la patrie... ” Hélas le Seigneur l'a permis à cause des péchés de la France. Il ne reste presque plus rien ! Quelques écoles, quelques congrégations, où l'on conserve encore intact “ la foi des anciens jours ”, où des enfants peuvent encore apprendre à aimer Jésus et Marie, et grandir dans une ambiance propre.

Mais ces écoles sont hors contrat ! Elles coûtent cher, ce qui est une persécution indirecte contre les catholiques ; persécution qui “ lèse les intérêts sacrés de nos familles, et arrache à nos

populations fidèles et laborieuses les consolations et les espérances de la religion ”.

Oui, c'est une **persécution indirecte**, car leurs écoles sans Dieu, qui sont des cloaques d'impureté, et en outre des foyers d'analphabétisation, ne sont gratuites que par les impôts dont nos familles sont taxées ! Et le coût des pensions de nos écoles, garant de leur indépendance et d'une (relative) liberté, est une charge injuste, qui est une atteinte à notre liberté.

Et cette persécution indirecte frappe particulièrement les pauvres, les humbles, les familles nombreuses.

Nous ne pouvons pas laisser faire.

Nous devons les aider, ces familles catholiques, à payer le prix de leur liberté, les pensions et scolarités de leurs enfants.

Nous devons les aider par nos prières et nos aumônes. Sûrs que nous sommes d'en recevoir un jour le centuple !

(Et quel placement boursier pourrait bien nous assurer un semblable rapport ?)

Je viens donc à nouveau vers vous pour solliciter votre générosité.

**Pour le salut des enfants.**

A.M. Bonnet de Viller, Président du C.E.F.O.P.

Circulaire N° 77, Août 2000

S. O. S.

**Nous n'avons pas encore fini de payer les bourses du troisième trimestre 1999-2000 ! Et déjà les dossiers s'accumulent pour 2000-2001, toujours plus nombreux et plus pressants !**



## *Camp chouan 2000*

Pour ce dixième anniversaire le camp chouan a vu ses participants saisir leur bâton de pèlerin et prendre gaillardement la direction du Mont St Michel afin d'aller prier le saint patron de la légitimité.

Cette expédition qui réunissait des jeunes venus de Bretagne et d'ailleurs (et dans le cas présent, plus de Bretagne que d'ailleurs), a été l'occasion d'allier le sérieux et la bonne humeur dans une progression (autant spirituelle que physique) de leurs connaissances de la légitimité. En effet, entre les temps de marche et les chapelets, s'intercalaient des exposés fort documentés et bien construits qui ont rappelé certaines vérités soigneusement dissimulées ou simplement oubliées...

Pour ce qui est de l'ambiance, le bon air du large et les nuits

passées sous la tente n'étaient pas sans évoquer quelques passages de l'Ancien Testament (le Déluge, entre autres...). Un autre aspect fut la découverte de l'extraordinaire variété entomologique de cette partie de la Bretagne, une multitude de moustiques et taons s'y étaient donnés rendez-vous...

Ces aléas n'ont pas pour autant entamé le moral des troupes, loin de là, même si un danger réel guettait les intrépides participants, l'intendance n'ayant pu venir, une rupture des provisions de beurre salé et un rationnement en cidre était à craindre (toujours).

Le dernier jour, alors que la masse importante de la Merveille se détachait de la brume, notre baroudeur de choc (et accessoirement chef et conseiller doctrinal) par un savant raccourci

à travers champs nous fit partager sa soudaine (et involontaire) passion pour l'agronomie et ce, à l'heure du déjeuner (ce sont des instants qui vous font apprécier la longueur des clôtures et le mauvais entretien des chemins...).

Et enfin, ils (re)trouvèrent la route. Celle empruntée par les pèlerins depuis des siècles et qui sont venus déposer sur ce rocher les prières et les espérances de générations de Français. Toute la fatigue du jour s'en trouva effacée et sous les voûtes de la petite église retentirent les Pater et les Ave des jeunes légitimistes.

A ce dixième camp chouan, la tradition et la fidélité étaient, une fois encore, au rendez-vous.

*Lavagnac*

## *École et Collège St Jean Bosco*

Dix-sept ans se sont écoulés depuis le jour où l'École et le Collège Saint Jean Bosco ont ouvert à Bourg-en-Bresse dans l'Ain.

Son Directeur, Monsieur Rémi Rigoir, après avoir dirigé pendant sept ans une école et un collège sous contrat dans le Loiret, a préféré, aidé par des parents, fonder un établissement réellement libre et catholique. En effet, dispenser une éducation religieuse et proposer un enseignement solide et approfondi s'avérait de plus en plus irréalisables dans le cadre d'un enseignement sous contrat.

C'est pourquoi il s'est tourné vers un enseignement totalement libre malgré toutes les difficultés liées à un tel projet.

Deux ans après la fondation de l'école, le couvent capucin de

Morgon prenait en charge la direction religieuse de l'établissement et assurait l'aumônerie par la présence régulière de Pères.

Le premier noyau de douze élèves a vite grossi. L'augmentation continue de l'effectif a nécessité rapidement la location d'un bâtiment voisin du premier et l'organisation d'un internat, puis la recherche d'une propriété plus grande. Une opportunité intéressante s'est présentée l'année dernière : une maison de retraite qui venait de fermer. Depuis l'acquisition de celle-ci par l'Association Saint Jean Bosco, à Marlieux, près de Bourg-en-Bresse, la Commission de Sécurité exige des travaux importants, pour répondre aux nouvelles normes de plus en plus contraignantes, alors que la maison de retraite, dans un état impeccable, était déjà très bien équipée et

structurée pour la sécurité.

C'est pourquoi nous sollicitons des dons pour nous aider à couvrir les frais importants des travaux dont la réalisation est impérative sous peine de fermeture.

L'avenir d'une jeunesse que nous voulons pleinement catholique, moralement irréprochable, intellectuellement solide, culturellement riche, goûtant le vrai et le beau, cultivant " *l'honneur du travail* " (selon la belle formule de Péguy), prête à tous les dévouements et sacrifices pour la défense de la Foi, dépend entièrement de votre générosité qui permettra à l'école et au collège Saint Jean Bosco de poursuivre sa mission.

**École et Collège Saint Jean Bosco**

**La Ville, 01240 Marlieux**

## *L'année s'achève*

Les élèves partent le cœur léger en vacances, les terminales quittent l'école le bac en poche (98 % de nos élèves sont reçus cette année). Les professeurs prennent, eux aussi, un repos bien mérité.

Les excellents résultats aux examens, l'augmentation des effectifs et surtout les progrès intellectuels et spirituels des enfants dans les convictions religieuses et morales qui feront les chrétiens de demain, renforcent dans l'âme des directeurs l'enthousiasme et l'ardeur pour continuer cette œuvre splendide d'éducation. L'inscription des nouveaux, le recrutement des professeurs, l'élaboration des emplois du temps ne leur laisseront guère le temps de chômer en ces mois d'été.

Mais la réalisation de cette éducation demande des ressources énormes. Un élève de terminale coûtait, en 1987, 100 000 F à l'Éducation nationale. Nous ne demandons que 30 000 F et c'est déjà trop pour les parents qui ne pourraient jamais régler le coût réel. Les scolarités des enfants couvrent en partie les frais de l'année scolaire ; pendant les vacances il faut se débrouiller. Alors pendant ces deux mois, devant nos économes,

un trou sans fond semble s'ouvrir. Comment régler salaires, dettes vis-à-vis des fournisseurs, entretien des bâtiments, aménagements nécessaires exigés par les commissions d'hygiène et de sécurité qui ne peuvent attendre des lendemains plus riches ?

Je ne noircis pas le tableau. Une toiture à l'école Saint Michel est à refaire, un dortoir à rendre conforme aux normes de sécurité, la cuisine à aménager selon les règles d'hygiène. Des travaux importants de mise en conformité ont été réalisés à l'école Saint Jean Baptiste de la Salle, il faut maintenant payer les factures. Dans toutes les écoles, il faut trouver de quoi payer charges et salaires. 1 200 000 F seront dépensés cet été.

Où trouver les sommes considérables qui permettront, à la rentrée prochaine, d'ouvrir sans dette, avec toutes les autorisations administratives indispensables, des locaux en partie rénovés pour accueillir les enfants ?

**Chers amis, une fois de plus, c'est à vous que je fais appel.**

L'école catholique, vraiment libre, a toujours vécu de la générosité de bienfaiteurs qui comprennent que l'avenir de l'Église, de la France, passe par une éducation catholique sans

compromission avec le poison révolutionnaire. Livrés à cette corruption, les enfants deviennent de pauvres pantins abrutis sans Dieu, sans foi ni mœurs, incapables de réagir à cette volonté de destruction. Ce lamentable spectacle est sous nos yeux.

A cette entreprise démoniaque, nous résistons en faisant l'éducation chrétienne de la jeunesse. Nous mènerons avec vous cette résistance, petite flamme que beaucoup aimeraient voir s'éteindre. Elle allumera un jour le feu sur la terre : notre jeunesse sera chrétienne, la civilisation chrétienne revivra.

Pour cette œuvre indispensable nous avons besoin de votre soutien, de votre aide. Tous, vous êtes concernés, n'achevez pas cette lecture sans nous apporter votre obole. L'âme des enfants, de vos enfants qui vous sont chers, la réclame, leur avenir en dépend.

Je vous remercie à l'avance, sachant pouvoir compter sur votre générosité qui jusqu'à ce jour a permis à nos écoles catholiques de se développer.

*Monsieur l'abbé Laurençon*

**A.D.E.C.** (Association de Défense de l'École Catholique),  
**B.P. 125, 92154 Suresnes.**

## *Pour une action catholique et légitimiste*

Notre action n'est pas de toujours, et avant tout, **"être contre"**, mais aussi, et surtout, d'agir et **"être pour"**. C'est à dire qu'il ne suffit pas de passer son temps à critiquer ce qui ne va pas ou ce qui nous scandalise.

Il nous importe donc d'œuvrer pour la reconstruction de la

chrétienté. Pour ceci, il nous faut donc aider ces œuvres d'avenir dont vous avez pu lire les appels dans ces colonnes.

Qu'il s'agisse de la fondation d'un monastère, de créer une école ou de la soutenir financièrement, qu'il s'agisse d'aider par des bourses des

familles dont les enfants fréquentent ces écoles, le combat est le même. Ce combat est le nôtre.

Aussi invitons-nous vivement les lecteurs de **La Gazette Royale** à apporter leur soutien à ces associations.

*La Rédaction*

# *Pèlerinage légitimiste de Sainte Anne d'Auray*

## *23 et 24 septembre 2000*

*"Je suis Anne, mère de Marie ... Dieu veut que je sois honorée ici"*  
(Sainte-Anne à Yves Nicolazic, 25 juillet 1624)

### Programme

#### Samedi 23 septembre

- 14 h 00** Accueil devant la Basilique de Sainte-Anne d'Auray  
**Circuit historique : "Le débarquement de Quiberon"**  
avec le concours d'historiens (transport par autocar)  
- La chapelle Sainte Barbe : l'observatoire  
- La presqu'île : les lieux du drame  
- Le Musée de la Chouannerie
- 19 h 00** Repas / Pique-nique et  
Veillée chouanne près du monument du comte de Chambord

#### Dimanche 24 septembre

*au choix des pèlerins*

**6 h 15** Rendez-vous à Vannes (parking  
de la Garenne)

**9 h 00** Chapelet devant la basilique de  
Sainte-Anne d'Auray

**6 h 30** Départ de la marche des  
pèlerins, pour Sainte-Anne  
d'Auray

**10 h 15** Messe

(salle de La Boule d'Or)

**11 h 45** Dépôt de gerbes au monument du comte de Chambord

**12 h 30** Repas (Restaurant de La Boule d'Or)

**15 h 00** Conférences :

*Les corporations*

par Pierre Valancony

**Après-midi : nombreux stands**

**17 h 30** Clôture

Renseignements et inscriptions auprès de : **FBL**, BP 10307, 35703 Rennes cedex 7 (tél. 02 99 38 36 64 ;  
fax : 02 99 38 36 72 ; courriel : fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr ; ou auprès de : **Cercle Georges  
Cadoudal**, tél. 02 97 45 46 80 ; fax : 02 97 66 27 04.



# Carnet du jour



" Information non disponible "



## Sommaire

<i>Remerciements de Mgr le Duc d'Anjou et de Mme la Duchesse de Ségovie .....</i>	<i>p 1</i>
<i>Changement de cap en Europe .....</i>	<i>p 2</i>
<i>Une page d'Histoire Dynastique les Lettres Patentes de Louis XIV.....</i>	<i>p 3</i>
<i>Définitions .....</i>	<i>p 4</i>
<i>Un monastère bénédictin .....</i>	<i>p 5</i>
<i>La persécution des Jésuites en France au XVIII<sup>e</sup> siècle.....</i>	<i>p 5</i>
<i>Activités légitimistes.....</i>	<i>p 6</i>
<i>Réunion annuelle de l'UCLF.....</i>	<i>p 7</i>
<i>Cinquante ans de constructions européennes.....</i>	<i>p 7</i>
<i>Le témoignage d'un républicain sur Mgr le comte de Chambord.....</i>	<i>p 8</i>
<i>Les rois de France.....</i>	<i>p 10</i>
<i>Pouvoir absolu et droit divin .....</i>	<i>p 11</i>
<i>Libre propos.....</i>	<i>p 13</i>
<i>Messes pour la France et le Roi.....</i>	<i>p 14</i>
<i>Livre reçu .....</i>	<i>p 14</i>
<i>Légitimiste en l'an 2000 ? .....</i>	<i>p 15</i>
<i>De l'école sans Dieu, délivrez-nous Seigneur .....</i>	<i>p 16</i>
<i>Camp chouan 2000.....</i>	<i>p 17</i>
<i>Ecole et Collège St Jean Bosco.....</i>	<i>p 17</i>
<i>L'année s'achève.....</i>	<i>p 18</i>
<i>Pour une action catholique et légitimiste.....</i>	<i>p 18</i>
<i>Pèlerinage légitimiste de Sainte Anne d'Auray .....</i>	<i>p 19</i>
<i>Carnet du jour.....</i>	<i>p 20</i>

## Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figure l'année et le mois ; exemple : 09-00 signifie que cet abonnement est terminé en septembre 2000.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Route de Gençay

86160 Champagné St Hilaire.

Tél. et télécopie : 05.49.52.68.89

Abonnement normal : 50 francs

Abonnement étranger : 70 francs

Abonnement de soutien : 100 francs

CC La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Route de Gençay, 86160 Champagné St Hilaire.

Dépôt légal : septembre 2000